

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49

-----  
N°222

En exercice : 49

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 39

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 NOVEMBRE 2018

**L'AN deux mille dix huit, le 21 novembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19 heures sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Laurence GRARE

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Patrick LE HYARIC

Monsieur Pascal BEAUDET

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Madame Thérèse MBONDO

Monsieur Rachid ZAIRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

---

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

---

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des Affaires Culturelles/Service Culture

**OBJET : Signature de la convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et le pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis Ile-de-France, dit ' Pôle Sup'93 ' relative aux conditions et au contenu de la collaboration entre les deux parties sur le territoire d'Aubervilliers au cours de la saison culturelle 2018-2019.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 105 du 14 juin 2018 autorisant la Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le partenariat entre le pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis Ile-de-France, dit « Pôle Sup'93 » et la Commune d'Aubervilliers ;

Considérant que le bon déroulement du partenariat nécessite la mise à disposition gracieusement de la salle de l'espace Renaudie ;

Considérant la volonté de rendre contractuel ce partenariat entre les deux parties afin de proposer des concerts.

Adoption à l'unanimité par 46 pour

**DELIBERE :**

**AUTORISE** la maire à signer la convention de partenariat entre la Commune et le pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis Ile-de-France, dit « Pôle Sup'93 » relative aux conditions, au contenu de la collaboration entre les deux parties sur le territoire d'Aubervilliers au cours de la saison culturelle 2018-2019, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

**DIT** que le partenariat s'inscrit dans le cadre de la saison culturelle 2018-2019.

**DIT** que la salle de l'espace Renaudie sera mis à disposition gracieusement.

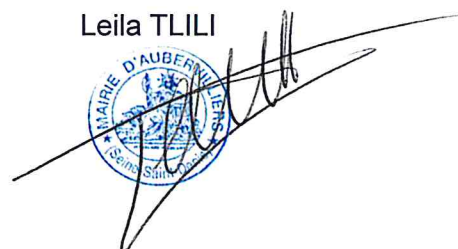
Reçu en préfecture le : 23/11/18

Publié le : 23/11/18

Certifié exécutoire : 23/11/18

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Leïla TLILI

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Aubervilliers, Seine-Saint-Denis. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AUBERVILLIERS' and 'Seine-Saint-Denis'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Leïla TLILI'.